Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260918-202631-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

# DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 11/09/2026

**Commune de Trévron**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le onze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

**Date de convocation : le 07/09/2026 avec PJ**

Absent(s) excusé(s): **SILARD C, SERINET G, MICHONNET JL, LEDANOIS P**
Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE
Secrétaire de séance (élu) : Bruno SERINET
Heure : 18h05
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9
Procuration 4

## Délibération 2026-31

## 3 - CLECT Commission locale d'évaluation des charges transférées

**Le Conseil Municipal,**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260918-202631-DE

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C

**Vu** la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **Créer** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- **Attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.
- **Fixer** la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr .

**Considérant** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Il vous est proposé :

- **De désigner** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :
  - Conseiller titulaire : RACINE VERONIQUE
  - Conseiller suppléant : ROUVRAIS CAMILLE

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| POUR | 13 | ABSTENTION | | CONTRE | | NE PREND PAS PART | 2 |

LE SECRETAIRE

BRUNO SERINET

LE MAIRE

le 18 09 2026

MAIRIE DE TREVRON Côtes-d'Armor

François FRERE